

## COMMUNE DE WEMMEL

### Conseil communal Jeudi 22 juin 2017

## Décisions

Application de l'article 252 du décret communal.

**Présents :** **Raf De Visscher**, président ; **Walter Vansteenkiste**, bourgmestre ; **Marcel Van Langenhove**, **Bernard Carpriau**, **Monique Van der Straeten**, **Vincent Jonckheere**, échevins ; **Christian Andries**, **Didier Noltincx**, **Roger Mertens**, **Jacqueline Moreau**, **Roberto Galluccio**, **Thierry Mombeek**, **Koen Weemaes**, **Wies Herpol**, **Steve Goeman**, **Monique Froment**, **Veerle Haemers**, **Michèle Laemont**, **Eugène Verbist**, **Marc De Grootte**, **Alba Morganti**, conseillers ; **Katrien De Taeye**, secrétaire communale ;

**Excusés :** **Christine Lemmens**, échevine ; **Jeannine Sarels**, **Alain Stubbe**, conseillers ;

**Absent :** **Bernard Hoebanckx**, conseiller ;

*Le bourgmestre **Walter Vansteenkiste** est présent à partir du point 2.*

*La conseillère **Veerle Haemers** est présente à partir du point 2.*

*La conseillère **Alba Morganti** est présente à partir du point 2.*

*Le conseiller **Christian Andries** quitte la séance à partir du point 6.*

*Le conseiller **Didier Noltincx** quitte la séance à partir du point 6.*

*Le conseiller **Roger Mertens** quitte la séance à partir du point 6.*

*Le conseiller **Roberto Galluccio** quitte la séance à partir du point 6.*

*Le conseiller **Thierry Mombeek** quitte la séance à partir du point 6.*

*La conseillère **Veerle Haemers** quitte la séance à partir du point 6.*

*Le conseiller **Eugène Verbist** quitte la séance à partir du point 6.*

*Le conseiller **Christian Andries** est présent à partir du point 7.*

*Le conseiller **Didier Noltincx** est présent à partir du point 7.*

*Le conseiller **Roger Mertens** est présent à partir du point 7.*

*Le conseiller **Roberto Galluccio** est présent à partir du point 7.*

*La conseillère **Veerle Haemers** est présent à partir du point 7.*

*Le conseiller **Eugène Verbist** est présent à partir du point 7.*

*Le conseiller **Christian Andries** quitte la séance à partir du point 28.*

*Le conseiller **Didier Noltincx** quitte la séance à partir du point 29.*

*Le conseiller **Roger Mertens** quitte la séance à partir du point 29.*

*Le conseiller **Roberto Galluccio** quitte la séance à partir du point 29.*

*La conseillère **Veerle Haemers** quitte la séance à partir du point 29.*

*Le conseiller **Eugène Verbist** quitte la séance à partir du point 29.*

---

La séance du Conseil communal est déclarée ouverte par le président à 20h30.

Un point supplémentaire est introduit par Wies Herpol : Charte pour le soutien en faveur du vélo. Ce point est porté à l'ordre du jour et sera traité au point 28.

Un point est ajouté en urgence :

Personnel : nomination. Ce point est porté à l'ordre du jour et sera traité à huis clos au point 29.

Cet ajout est approuvé à l'unanimité des voix.

## **SÉANCE PUBLIQUE**

1. Procès-verbal du Conseil communal du 18/05/2017. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
2. Compte annuel 2016 – CPAS. Il est pris connaissance de ce point.
3. Modification budgétaire n° 3 -2016. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
4. Compte annuel 2016. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
5. Taxe sur les maisons et immeubles négligés. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
6. Taxe sur les déversements clandestins. Ce point a été traité après les questions orales adressées au Collège.  
Il reste 14 présents (Raf De Visscher, Walter Vansteenkiste, Marcel Van Langenhove, Bernard Carpriau, Monique Van der Straeten, Vincent Jonckheere, Jacqueline Moreau, Koen Weemaes, Wies Herpol, Steve Goeman, Monique Froment, Michèle Laemont, Marc De Groote, Alba Morganti).  
Le Collège des Bourgmestre et Échevins propose un amendement, à savoir ajouter à l'article 4 §2 : - frais de traitement : 250 € par mètre cube entamé. Cet amendement est approuvé à l'unanimité des voix. Le point dans son ensemble est approuvé à l'unanimité des voix.
7. Mise en place d'un système digital de chèques cadeaux électroniques en faveur de l'économie locale de Wemmel – approbation du cahier des charges et des modalités d'attribution. Ce point est approuvé par 15 voix pour et 5 contre (Bernard Carpriau, Didier Noltincx, Roger Mertens, Roberto Galluccio et Eugène Verbist).
8. Règlement communal pour les licences des services de taxis et de location de voitures avec chauffeur. Ce point est approuvé par 15 voix pour, 2 contre (Roberto Galluccio et Eugène Verbist) et 3 abstentions (Bernard Carpriau, Didier Noltincx et Roger Mertens).
9. Règlement d'ordre intérieur de la garderie communale. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
10. Règlement d'ordre intérieur de la garderie communale pendant les vacances. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
11. Règlement de rétribution pour la garderie scolaire et durant les vacances. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
12. Projet de la politique du logement Nord : décision quant à la participation. Ce point est approuvé par 17 voix pour, 1 contre (Roger Mertens) et 2 abstentions (Bernard Carpriau et Eugène Verbist).
13. Charte locale des logements sécurisés. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
14. NGBS : règlement de travail. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
15. NGBS : encadrement de l'étude et des activités sportives du SVS (Vlaamse Schoolsport). Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
16. FGBS : règlement de travail. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
17. FGBS : encadrement de l'étude. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
18. FGBS : Organisation des classes de neige des primaires pour les années 2017-2018 et 2018-2019. Approbation du cahier des charges et des modalités d'attribution. Ce point est approuvé par 19 voix pour et 1 contre (Monique Froment).
19. Académie de Musique : règlement de travail. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.



20. Déclaration d'intention des communes flamandes de se retirer de Vivaqua. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
21. Résiliation anticipée avec I.W.V.B. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
22. I.W.V.B. : assemblée générale 27/06/2017. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
23. I.W.V.B. : assemblée générale extraordinaire 27/06/2017. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
24. Farys : assemblée générale TMVW IC - 30/06/2017. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
25. Farys : assemblée générale TMVW IC - 30/06/2017. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
26. Intradura : assemblée générale statutaire extraordinaire 06/09/2017. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
27. Haviland : assemblée générale statutaire extraordinaire 06/09/2017. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
28. Charte pour le soutien en faveur du vélo. Wies Herpol commente cette charte.

À la demande de Roger Mertens, la séance est suspendue pour 5 minutes.  
Christian Andries quitte la séance.

Roger Mertens introduit un amendement séance tenante : il propose de supprimer de la charte le passage concernant le Festival du Gordel.

Cet amendement est rejeté par 5 voix pour et 14 contre (Raf De Visscher, Walter Vansteenkiste, Marcel Van Langenhove, Monique Van der Straeten, Vincent Jonckheere, Jacqueline Moreau, Koen Weemaes, Wies Herpol, Steve Goeman, Monique Froment, Veerle Haemers, Michèle Laemont, Marc De Groote, Alba Morganti).

Le point est approuvé par 14 voix pour, 3 contre (Roger Mertens, Roberto Galluccio et Eugène Verbist) et 2 abstentions (Bernard Carpriau et Didier Noltincx).

À l'issue du vote, Bernard Carpriau explique le motif de son abstention.

### **QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS COMMUNAUX**

En réponse à la question posée par Roger Mertens lors de la séance du 23 mars 2017, Vincent Jonckheere présente un exposé concernant la collecte des déchets. Des chiffres exacts au sujet des déversements clandestins et du parc de recyclage sont communiqués et la conclusion est que les quantités présentées ont diminué pour les déchets résiduels et les déchets verts mixtes, et ont augmenté pour les déchets compostables. Une amélioration est constatée au niveau du suivi et de la répression des déversements clandestins.

#### **Didier Noltincx**

- Constate que les jeux d'extérieur du parc de la Résidence Geurts ont tous été retirés. Il le déplore étant donné qu'il s'agit du seul espace vert du quartier pour les habitants qui n'ont pas de jardin. Le bourgmestre répond que les jeux ont été retirés après un contrôle de sécurité réalisé par les autorités fédérales (SPF Économie). Aucune des installations n'a pu être réparée. De nouveaux jeux seront installés dans les meilleurs délais, mais le budget n'est pas suffisant pour remplacer tous les jeux d'extérieur cette année.

- Demande si le Collège des Bourgmestre et Échevins a l'intention d'aménager un potager dans le parc de la Résidence Geurts. Le Bourgmestre répond que ce point n'a pas encore été porté à l'ordre du jour du Collège.

#### **Eugène Verbist**



- Signale qu'en raison de la sécheresse persistante, la ministre flamande de l'environnement a décidé que l'eau potable ne pouvait plus être gaspillée. Il est donc interdit de laver les voitures, d'arroser les pelouses et de remplir les piscines avec de l'eau du robinet. Il demande comment la commune va communiquer à ce sujet. La secrétaire communale répond que le gouverneur a promulgué une ordonnance de police. Celle-ci n'a été reçue qu'aujourd'hui en néerlandais et une traduction française vient tout juste d'arriver.

Il est ordonné séance tenante de publier le communiqué sur le site Internet, d'envoyer un tweet et d'afficher l'information dans les bâtiments communaux.

### **Koen Weemaes**

- Rappelle que les indépendants qui subissent des nuisances dans le cadre de travaux publics peuvent obtenir une indemnisation des pouvoirs publics. Il demande si la commune de Wemmel est au courant. Le bourgmestre répond que cette mesure est en vigueur depuis un certain temps déjà.

- Demande des explications au sujet de l'enquête qui est en cours dans le cadre de la préparation d'une liste des zones d'habitation de réserve encore non bâties. Le bourgmestre répond qu'il a été décidé, lors de l'approbation du plan communal de structure en matière d'urbanisme, de geler les nouveaux développements dans la zone d'habitation d'expansion. Il va falloir décider si cette zone restera définitivement verte ou sera développée.

- Signale que depuis mars 2017, il est possible de prélever une rétribution sur les cartes de séjour des ressortissants de pays tiers. La secrétaire communale répond que le chef du service Affaires civiles va examiner la question.

À la demande du président, la séance est suspendue pour 5 minutes.

Didier Noltinx, Roger Mertens, Roberto Galluccio, Veerle Haemers et Eugène Verbist quittent la séance.

Le point 6 – Taxe sur les déversements clandestins – est traité.

### **SÉANCE À HUIS CLOS**

29. Membre du personnel : nomination. Ce point est approuvé par 14 voix pour.

---

Cette liste contenant une description succincte des décisions est consultable auprès du secrétariat communal, à la maison communale, Avenue Dr. H. Follet 28 à 1780 Wemmel, pendant les heures d'ouverture et ce jusqu'au 20/07/2017.

Wemmel, 4/7/2017

Par ordonnance :  
La secrétaire communale  
KATRIEN DE TAEYE

Le président  
RAF DE VISSCHER

